

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 03780

Numéro SIREN : 852 590 116

Nom ou dénomination : 2MN RESTAURATION

Ce dépôt a été enregistré le 21/03/2022 sous le numéro de dépôt 6921

2MN RESTAURATION

Société par actions simplifiée (SAS)

au capital social de 4000,0 €

3 Bis allée du bourbonnais 78310 Maurepas

RCS VERSAILLES 852590116

(la « Société »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS

Le 01/03/2022

Les associés de la Société (ci-après collectivement les « **Associés** » et individuellement un « **Associé** »),

ont pris les décisions suivantes :

Décisions

Décision 1

Il est pris acte par les Associés de la cessation des fonctions de Président de Nedjmeddine HADOUN, pour cause de démission en date du 01/03/2022.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 2

Il est pris acte par les Associés de la cessation des fonctions de Directeur général de M. Mohamed ATI, pour cause de démission en date du 01/03/2022.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 3

Les Associés décident de nommer M. Mohamed ATI, résidant 9 Rue de l'Étang 78100 Saint-Germain-en-Laye, France, de nationalité Française, né(e) le 20/01/1981 à GHOMRASSEN Tunisie, en qualité de Président à compter du 01/03/2022.

Le nouveau dirigeant est nommé pour une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 4

Les Associés décident de ne pas lui allouer de rémunération pour l'exercice de ses fonctions, étant précisé que le dirigeant aura droit au remboursement de ses frais professionnels sur présentation préalable des justificatifs.

Le nouveau dirigeant a fait savoir qu'il acceptait les fonctions qui lui sont proposées et n'était soumis à aucune interdiction ou incompatibilité.

Le nouveau dirigeant est, dans ses rapports avec les tiers, investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans les limites de l'objet social, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux associés ou à l'associé unique.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 5

En conséquence du changement de dirigeant objet des décisions ci-dessus, il est pris acte par les Associés de modifier l'article relatif aux dirigeants dans les statuts de la Société.

Les autres dispositions des statuts de la Société demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 6 : Pouvoir

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Associés.

Nedjmeddine HADOUN, associé(e)



Mohamed ATI, associé(e)



Mhamed El Ati, associé(e)



Nedjmeddine HADOUN, ancien Président

A handwritten signature in blue ink, featuring a stylized, somewhat abstract representation of the name with a horizontal line at the base.

Mohamed ATI, ancien Directeur général et nouveau Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long, horizontal, slightly wavy line with a small, distinct loop or flourish at the end.